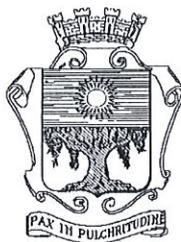


DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 20 OCTOBRE 2020
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Christiane VALLON à M. le Maire, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Carolle LEBRUN à M. André RIOLI, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC.

QUORUM : 14

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 13 octobre 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20201020-01-DE
Reçu le 27/10/2020



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions municipales suivantes :

2020 – 33 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL CONSTRUCTION, sise Espace Carros – 1ère avenue 06510 CARROS, d'un avenant n°1 au marché public de travaux du 10 juin 2020 portant sur le lot n°1 « terrassement - démolition – gros-œuvre – maçonnerie – étanchéité - toiture – carrelage – plâtrerie – VRD » lié à la rénovation du snack dénommé « le petit Chose », sis 14, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer. Suite à une erreur matérielle, le montant total H.T des prestations inscrit à l'article 6 « prix » de l'acte d'engagement est rectifié à la somme de 171 160,80 € au lieu de 170 160,80 €. Les autres dispositions du marché public de travaux précité restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rogert ROUX

